

# Éleveurs de bovins : aides aux veaux sous la mère et aux veaux bio 2020



Le montant de l'aide aux veaux sous la mère et aux veaux issus de l'agriculture biologique est fixé à 49,50 € par animal éligible pour la campagne 2020 (62 € en 2019). Celui de l'aide aux veaux sous la mère labellisés et aux veaux issus de l'agriculture biologique commercialisés via une organisation de producteurs s'élève, quant à lui, à 68,10 € par veau éligible (84 € en 2019).

**Rappel** : pour 2020, le montant de l'aide aux bovins laitiers (ABL) a été fixé à 83,80 € par vache en zone de montagne et à 41,30 € hors zone de montagne. Quant au montant de l'aide aux bovins allaitants (ABA), il s'élève à 171,25 € par vache pour les 50 premières vaches, à 123 € de la 51<sup>e</sup> à la 99<sup>e</sup> vache et à 62 € de la 100<sup>e</sup> à la 139<sup>e</sup> vache.

Et rappelons que les demandes pour bénéficier des aides bovines (aides aux bovins allaitants, aides aux bovins laitiers, aides aux veaux sous la mère et aux veaux bio) au titre de la campagne 2021 doivent être formulées le 17 mai 2021 au plus tard sur [le site Telepac](#)

.

[Arrêté du 23 février 2021, JO du 25](#)